



Attente de remboursement d'un acompte suite annulation de comman

Par **corinnedela**, le **23/10/2009** à **13:21**

Bonjour,
j'ai passé une commande mi avril, sur le site internet d'une société. Fin mai n'ayant aucune nouvelle de ma commande, j'ai annulé ma commande par lettre remise en main propre au responsable. Je n'ai eu la confirmation d'annulation que le 3 septembre après plusieurs relances (mail, téléphone et visite au magasin). sur la confirmation, il est précisé que l'on va me rembourser la somme due. Mis nous sommes fin octobre et je n'ai toujours rien.
Je voudrais savoir si je suis en droit de réclamer des "indemnités de retard" et comment procéder. Merci d'avance de votre réponse car je commence à perdre patience !!